

L'Institut Confucius de l'Université de La Réunion : les années de fondation

LIVE Yu-Sion, juin 2020

Mon témoignage relate les moments marquants des faits et des actes qui se sont déroulés, de 2009 à 2011, lors de la création de l'Institut Confucius à l'Université de La Réunion.

Docteur en sociologie à l'Ecole des Hautes en Sciences sociales à Paris, auteur d'une thèse sur *La Diaspora chinoise en France* (1991), Maître de conférences à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, j'ai assuré, de 1994 à 2017, une suite d'enseignements parmi lesquels les grands courants de la pensée sociologique, l'anthropologie des sociétés insulaires de l'Océan Indien, la civilisation chinoise, etc. J'ai, en outre, exercé différentes fonctions administratives au sein de plusieurs conseils de l'Université de La Réunion (CA, CEVU, Conseil de Faculté, Vice-doyen, chargé de mission, etc.). Durant mes années de formation, j'ai également effectué un cursus universitaire (Licence, Maîtrise) en langue et civilisation chinoise à l'Université Paris 7. Pour plus d'informations, reportez à mon CV : <https://dire.univ-reunion.fr/equipe/yu-sion-live-mcf-19e-section/>

La création d'un l'Institut Confucius à l'Université de La Réunion s'inscrit dans le projet de développement du Département des Langues et Cultures de l'Océan Indien (DLCSOI), anciennement l'Institut de Linguistique et d'Anthropologie (ILA) fondé en 1977 par des anthropologues. L'ILA avait pour vocation de former les étudiants à parler, lire, écrire l'arabe, le chinois, le créole, le hindi, le japonais, le malgache, le tamoul, et à une certaine période de son histoire, le comorien, le swahili, le gujarati, le vietnamien..., et de dispenser un enseignement sur la civilisation des pays parlant ces langues. La formation est sanctionnée, au terme de deux années d'études, par un Diplôme Universitaire (DU) délivré par l'Université de La Réunion. En juin 2008, peu avant le départ à la retraite de l'ancien directeur, les enseignants titulaires m'ont élu à la direction du DLCSOI. Peu après ma prise de fonction, j'ai entrepris de réformer ce Département, en essayant de transformer le DU (Diplôme Universitaire) dans la nouvelle architecture de l'Enseignement supérieur qui confère à son titulaire, le grade universitaire de Licence, Master, Doctorat (LMD), mis en place depuis 2004 dans les universités françaises.

L'idée de fonder un Institut Confucius était inscrite dans le contrat quadriennal 2006-2009 de l'Université de La Réunion qui se proposait de *renforcer les liens de coopération universitaire avec les pays du "Grand Océan Indien" dont la Chine pour laquelle le label Institut Confucius sera recherché.* Ce que les spécialistes définissent sous l'expression "Grand Océan Indien" est une immense zone limitée, grosso modo, par les pays de la façade Sud et Est-africaine, Madagascar, les pays arabes du Golfe Persique, l'Inde, la Chine, l'Asie du Sud-Est et l'Australie.

Au début de l'année 2009, avant que le contrat quadriennal n'arrive à son terme, j'ai accéléré les consultations, les réunions et les procédures d'agrément pour mettre en oeuvre la réalisation de l'Institut Confucius, placée sous l'égide du DLCSOI. Le motif premier du recours à un Institut Confucius provient d'un déficit d'enseignants en langue et civilisation chinoise au sein du DLCSOI, surtout suite au départ en 2002 pour la Métropole de l'enseignant principal, un sinologue doué, auteur d'une thèse de doctorat sur un philosophe taoïste. C'est ainsi qu'en 2006, j'ai été appelé en renfort pour assurer des cours sur la culture chinoise dans cette structure.

Ensuite, des recherches d'informations et une mission informelle ont été menées auprès de la Direction Générale des Instituts Confucius (HANBAN) à Pékin. Les cadres de Hanban nous ont informé qu'aucun dossier de demande de création d'un Institut Confucius venant de La Réunion n'a été déposé auprès de leur Bureau, même si des discussions ont eu lieu avec des associations chinoises depuis plusieurs années. Néanmoins, plusieurs établissements scolaires de La Réunion ont sollicité la création d'une « Classe Confucius » dont le collège Juliette Dodu via l'Ambassade de Chine Populaire à Paris, mais qui n'a pas reçu d'agrément, Hanban émanait le souhait que ce soit le futur Institut Confucius qui gère ces projets sur place.

- **Le 19 mai 2009, j'ai présenté aux membres du Conseil de Faculté des Lettres et des Sciences Humaines** le projet de création de l'Institut Confucius, du fait de mes responsabilités en tant qu'enseignant-chercheur porteur du projet, vice-doyen chargé de la Valorisation de la Recherche et directeur du DLCSOI, et aussi par égard à ce Département qui appartient, depuis sa fondation en 1977, à la Faculté des Lettres.

- **Au début du mois de juillet 2009, une réunion a été organisée à Paris** avec le vice-président chargé des Relations internationales de l'Université, au Service de l'Éducation de la représentation diplomatique chinoise à Paris, pour discuter des possibilités pour que l'Université fonde un Institut Confucius à La Réunion. Nous avons été reçus par la Ministre-conseillère et la Première secrétaire du Service de l'Éducation. Au terme de la rencontre, Madame la Ministre approuve le principe de création d'un Institut Confucius à l'Université de La Réunion, et s'est exprimée favorable à ce que celle-ci prenne en main le projet, étant donné les compétences que l'Université dispose, en matière de direction et de gestion du personnel, d'activités pédagogiques, de comptabilité financière, d'équipements en matériels techniques et technologiques, etc.

- **Mi-juillet 2009, deux lettres ont été envoyées en Chine** par le président de l'Université de La Réunion à deux institutions publiques en charge de l'enseignement. La première est destinée à Hanban à Pékin pour une demande officielle de création d'un Institut Confucius, la deuxième à l'Université Sun Yat-Sen à Guangzhou pour un accord de partenariat dans l'organisation et le fonctionnement d'un Institut Confucius à l'Université de La Réunion. Malheureusement, l'Université de Guangzhou n'a pu donner une suite favorable à cette demande de coopération, du fait qu'elle avait déjà établi un partenariat avec plusieurs autres établissements d'enseignement supérieurs à l'étranger.

- **En juillet 2009, le président de l'Université de La Réunion me nomme chargé de mission** pour la création de l'Institut Confucius.

- **Le mois de septembre 2009 a été ponctué par des activités intenses.** Trois réunions de travail ont été organisées en un mois à l'Université, en présence des responsables ou représentants de plusieurs organisations réunionnaises, afin d'examiner les modalités de coopération dans le projet de création de l'Institut Confucius (Région-Réunion, Conseil Général de La Réunion, Académie de La Réunion, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Fédération des Associations chinoises).

- **Le 8 octobre 2009, les membres du Conseil d'Administration de l'Université approuvent, après délibération, la création d'un Institut Confucius** et déclarent que l'Institut est un Département de l'Université de La Réunion, au sens de l'article L 713-1-1° du Code de l'Éducation, exerçant une mission de service public.

- **Le 15 octobre 2009, pour la deuxième fois de l'année, j'ai porté à la connaissance du Conseil de Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, le projet " Institut Confucius".** Un dossier, sur le contenu du projet, les objectifs et les partenaires ainsi que l'état d'avancement des travaux, été remis lors cette réunion aux membres de ce Conseil.

- **Du 8 au 15 décembre 2009, une mission en Chine en deux étapes**

La première étape du 8 au 11 décembre, j'ai participé à Pékin à la 4ème Assemblée Générale annuelle des Instituts Confucius. Près de 300 instituts représentés par plus d'un millier de délégués de 88 pays sont venus à cette gigantesque rencontre à la fois institutionnelle, culturelle, politique et festive (discours officiels, témoignages d'expériences de collègues, expositions, spectacles culturels, etc). Le moment le plus attendu a été l'entrevue, le 11 décembre 2009, avec un responsable du bureau de Hanban et en présence de deux membres de la délégation de l'Université Normale de la Chine du Sud, pour faire un point sur les accords de coopération en cours entre les trois parties contractantes, et le projet d'une Licence de chinois/anglais à l'Université de La Réunion. Les cadres du Hanban se sont montrés très favorables à cette dernière initiative.

La deuxième étape de ma mission a eu lieu du 12 au 15 décembre 2009 à Guangzhou où elle a été laborieuse :

- réunion avec des responsables de l'Université Normale de Chine du Sud, pour discuter de la mise en place d'une formation en langue française au Département de français implanté à Foshan,
- visite du site de l'Université Normale de Chine du Sud,
- rencontre avec les cadres de la Commission Régionale des Chinois d'Outre-Mer,
- visite du Musée des Chinois d'Outre-Mer,
- conférence sur *L'identité et l'ethnicité des Chinois de la Réunion* à l'Université Normale de Chine du Sud.

- Le début de l'année 2010 a été marquée par la cérémonie d'installation de l'Institut Confucius, le 8 février, à l'Université de La Réunion, en présence de son excellence l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine à Paris, du Consul général de Chine à Saint-Denis, de Madame la Ministre-conseiller pour l'Éducation, et de la Première secrétaire du Service de l'Éducation de l'Ambassade chinoise à Paris, de la délégation de l'Université Normale de Chine du Sud, ainsi que des personnalités ou des représentants des Conseils Général et Régional, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'Académie de La Réunion, de la Mairie de Saint-Denis, de la Fédération des Associations chinoises.

Après les discours des officiels, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en France a co-signé la déclaration d'intention entre l'Université de La Réunion et les partenaires locaux pour l'accueil d'un Institut Confucius à La Réunion.

Une deuxième déclaration d'intention a été signée entre le président de l'Université de La Réunion et le chef de la délégation de l'Université Normale de Chine du Sud, pour établir "une coopération éducative élargie, propre à fonder un Institut Confucius à l'Université de La Réunion".

- Le 6 mai 2010, un Accord de coopération est signé entre l'Université de la Réunion et la Direction Générale des Instituts Confucius.

L'Institut Confucius de l'Université de La Réunion est une structure d'enseignement interne de l'Université de La Réunion qui fait partie du service public de l'enseignement et de la recherche en France. Il a pour mission principale l'enseignement, la transmission des connaissances en langue et culture chinoise, afin de mieux faire connaître la Chine en France et en particulier, dans le département français d'Outre-Mer de la Réunion.

L'Institut Confucius est financé conjointement par les deux parties contractantes : l'Université de La Réunion et la Direction Générale des Instituts Confucius s'engagent, en complément, à contribuer au fonctionnement annuel de cet Institut, à hauteur de 50 % de son budget de fonctionnement. L'institut Confucius a pour objectif, à moyen terme, à s'autofinancer. L'Université de La Réunion s'efforcera de mettre en œuvre les moyens pouvant répondre à cet objectif.

- Le 6 juillet à La Réunion et le 12 juillet à Guangzhou 2010 sont les dates de la signature de la Convention d'Application entre l'Université de la Réunion et l'Université Normale de Chine du Sud, pour réglementer l'organisation et le fonctionnement de l'Institut Confucius de La Réunion.

L'Institut Confucius est, au sein de l'Université de La Réunion, un Département d'université. Il a pour mission principale l'enseignement et la transmission des connaissances en langue et culture chinoise, afin de mieux faire connaître la Chine en France.

L'Institut Confucius de La Réunion est dirigé par deux directeurs, sous la forme d'un directeur général et d'un directeur d'études. En 2014, une nouvelle version des Statuts de l'Institut modifie l'administration de l'Institut par un directeur général, un directeur de l'enseignement et de la pédagogie et un directeur des activités culturelles et des partenaires.

L'Université Normale de Chine du Sud met à disposition trois enseignants pour dispenser des cours au sein de l'Institut Confucius de La Réunion. Ces enseignants exercent leurs activités dans le cadre légal assimilé au statut de Professeur agrégé (PRAG) de l'Université dont le service d'enseignement constitue à lui seul un plein temps (384h d'équivalent TD).

- Le 8 juillet 2010, le Conseil d'Administration de l'Université de la Réunion approuve les Statuts de l'Institut Confucius, après avis de la Commission des statuts du 30 juin 2010.

Une nouvelle version des Statuts modifiés a été adoptée par le Conseil d'Administration plénier de l'Université de La Réunion, le 13 novembre 2014.

L'Institut Confucius de La Réunion est administré par un Conseil département qui prend le nom de Conseil directorial. La présidence de ce Conseil est assurée alternativement, pour une durée de deux ans, par le Président de l'Université de La Réunion et par le Président de l'Université Normale de Chine du Sud.

L'Institut est dirigé par un directeur général, un directeur de l'enseignement et de la pédagogie et un directeur des activités culturelles et des partenaires. Le premier est un enseignant-chercheur de l'Université de La Réunion, élu par le Conseil directorial de l'Institut, son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois. Le deuxième est un enseignant-chercheur de l'Université Normale de Chine du Sud, nommé par la Direction Générale des Instituts Confucius sur proposition de l'Université Normale de Chine du Sud, sa mise en disponibilité est de 2 ans, renouvelable. Le troisième issu de l'Université de la Réunion est nommé pour un mandat de 4 ans, renouvelable. Les trois directeurs mettent en oeuvre les activités de l'Institut Confucius.

En tant que département interne de formation de l'Université de la Réunion, l'Institut Confucius est soumis aux réglementations françaises applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel en matière administrative, financière et comptable, sans préjudice des procédures réglementaires du Hanban.

- Le 1er septembre 2010, le président de l'Université de La Réunion me nomme, par arrêté, dans les fonctions d'Administrateur provisoire de l'Institut Confucius.

- Du 25 au 30 septembre 2010, l'Université de la Réunion a reçu la visite d'une délégation de quatre membres de l'Université Normale de Chine du Sud, composée de Monsieur GUO Jie vice-président de l'Université partenaire, de Monsieur LUO Yi-Fan, vice-président en charge des études, de Madame FANG Xiao-Yan, directrice adjointe de l'Institut des Cultures Internationale et de Madame HUANG Hai-Rong interprète et enseignante à l'Institut des Langues Étrangères. Le programme de leur visite fut relativement chargé : déjeuner de travail avec le Président de l'Université de la Réunion, réunion à l'Académie de La Réunion, visite du site de l'Université, tourisme.

Le moment marquant du séjour de la délégation chinoise a été sa participation à la **cérémonie de pré-rentree de l'Institut Confucius, le 27 septembre 2009**. Cet événement représente le début de l'existence concrète de l'Institut puisque les **premières activités pédagogiques ont eu lieu une semaine plus tard, le 4 octobre 2009**. La présence de cette délégation témoigne de la reconnaissance de l'Université Normale de Chine du Sud à notre égard. Ce jour-là, une centaine de personnes assistaient à la cérémonie dont on relèvera 76 étudiants déjà inscrits pour suivre les cours, et une trentaine de gens extérieurs de l'Université venus s'informer sur les offres de formations de l'Institut.

- Le 3 novembre 2010 a eu lieu l'inauguration de l'Institut Confucius, présidée par le vice-président de l'Université de la Réunion, en présence d'une délégation de l'Université Normale de Chine du Sud conduite par Monsieur WU Jian, directeur adjoint de l'Institut des Etudes Internationales, de Monsieur WANG Kejun, Consul Général adjoint de la République Populaire de Chine à Saint-Denis, et des personnalités ou représentants des collectivités et institutions de La Réunion : Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture de La Réunion, Mairie de Saint-Denis, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Recteur de l'Académie de la Réunion, président de la Fédération des Associations chinoises.

Après l'accueil des invités par des danses de lions et les discours officiels, la cérémonie d'inauguration de l'Institut Confucius s'est poursuivie, par le dévoilement de la plaque "Institut Confucius", la visite des locaux, et la remise d'un don de livres par le Consul Général adjoint de la République Populaire de Chine à Saint-Denis.

PERSPECTIVES D'AVENIR : LE PROJET D'UNE LICENCE DE CHINOIS

La dernière initiative marquante dans la mission de la création de l'Institut Confucius est le projet d'une Licence de chinois qui figurait, au départ, dans la perspective d'une Licence bilangue chinois-anglais.

Partant du fait que le chinois est la langue la plus parlée dans le monde et l'anglais la plus influente car parlée à travers le monde et langue officielle de nombreux Etats, la maîtrise des deux idiomes est un atout qui permet, aux étudiants réunionnais, de préparer leur avenir professionnel, de s'ouvrir aux mondes culturels et économiques du "Grand Océan indien", et d'être mieux armés pour affronter les défis de la mondialisation du XXI^e siècle. Au regard des spécificités de leur île (éloignement géographique, contexte socio-économique difficile, taux de chômage élevé pour les diplômés, étroitesse des marchés, etc.), la formation aux compétences linguistiques est une condition préalable, nécessaire pour faciliter leur mobilité professionnelle vers les pays du monde européen et indioocéanique. Pour des raisons historiques, la double appartenance de La Réunion, à l'Europe et à l'environnement indioocéanique, favorise les échanges culturels, économiques, commerciaux, touristiques, et les relations internationales.

Dès lors, le Département d'Anglais de la Faculté des Lettres et l'Institut Confucius se doivent de proposer des offres de formation à la connaissance des langues chinoises et anglaises, mais aussi aux savoirs des pratiques sociales, culturelles, économiques du monde indioocéanique. Ce projet de Licence bilangue a reçu un avis favorable de la part des cadres de Hanban et un accueil attentif des responsables de l'Université Normale de Chine du Sud, lors de ma mission en Chine en décembre 2009. Malheureusement, cette initiative n'a pas pu aboutir, pour diverses raisons, notamment la complexité d'organiser la pédagogie autour d'une stricte égalité entre les deux langues, de manière à permettre aux étudiants qui le désirent, à tout moment, de se réorienter vers un cursus d'une Licence monodisciplinaire ou monolingue (anglais ou chinois).

De ce fait, j'ai décidé de réorienter le projet de Licence bilangue pour une Licence de chinois monolingue, mais en l'intégrant dans le système européen de LMD (Licence-Master-Doctorat), mis en oeuvre dans les universités françaises depuis 2004.

En matière scolaire, La Réunion est une académie pilote pour l'enseignement du chinois dans le secondaire, et depuis l'an 2000, des cours de chinois sont dispensés dès l'école primaire (Badamiers, Joinville à Saint-Denis). En 2012, l'Académie de La Réunion est la deuxième académie, après Paris, qui a le nombre le plus important d'apprenants de la langue chinoise. Pour l'année scolaire 2011-2012, près de 1130 élèves ont opté pour la langue chinoise, contre à peine 177 en l'an 2000. En 2016, l'île compte une vingtaine d'établissements proposant la langue chinoise, il y avait plus de 1 800 élèves qui suivaient un apprentissage du chinois dans 2 écoles, 14 collèges et 8 lycées. Pour les bacheliers qui ont opté pour le chinois comme première langue depuis la 6^{ème}, il apparaît naturel qu'ils poursuivent leur formation à l'Université de La Réunion, sans être obligés de partir s'inscrire dans l'une des universités métropolitaines.

Les motivations pour l'apprentissage du chinois sont plus d'ordre économique que pour l'exotisme de la langue. La maîtrise du chinois peut représenter un atout supplémentaire pour des débouchés professionnels. En outre, le chinois pourrait devenir l'un des idiomes de communication et d'échanges mondiaux dans les prochaines années. L'entrée de la Chine sur la scène mondiale laisse augurer dans un avenir proche une intensification des relations internationales.

La Licence de chinois pourrait être menée conjointement par l'Institut Confucius et par un Département d'une discipline de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. L'Institut est une structure transversale qui délivre un Diplôme Universitaire (DU) de trois niveaux d'étude de langue chinoise (initiation, intermédiaire, avancé), selon le « Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ». De ce fait, il n'est pas habilité pour des formations de niveau Licence. Une issue possible à de cette entrave est que l'Institut s'adosse à un Département de formation linguistique de la Faculté des Lettres qui dispose d'un agrément du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Dans cette optique, il faudrait qu'il y ait des enseignants-chercheurs qui soient déjà en poste au sein de l'Institut Confucius. Comme il est stipulé dans ses Statuts de 2010 : "*le directeur de l'Institut Confucius, issu de l'Université de La Réunion, est un enseignant-chercheur...*". Il apparaît d'autant plus que le Hanban maintient cette position : "*il serait souhaitable de choisir un fonctionnaire officiel de l'université. Nous vous proposons de désigner un érudit respecté de tous*". Réponse faite par la directrice de Hanban, suite à une demande de modification, en 2013, de la mention " *un enseignant-chercheur*" par celle de "*toute personne ayant vocation d'enseigner à l'Université de La Réunion*".

L'Institut Confucius de La Réunion pourrait compter également sur son personnel enseignant, assimilé au statut de PRAG en France, et mis à sa disposition en vertu de la Convention d'application entre l'Université Normale de Chine du Sud et l'Université de La Réunion de 2010. En conséquences, les deux catégories de professeurs, enseignants-chercheurs d'un côté et enseignants de la partie chinoise de l'autre, pourront former une équipe pédagogique solide pour créer la Licence de chinois.

Je tiens à remercier les personnels enseignants, enseignants-chercheurs, du Service des Affaires institutionnelles, juridiques et du contentieux, des Ressources Humaines, du Service de communication de l'Université de La Réunion qui ont mis en oeuvre leurs moyens pour mener à terme le projet de création de l'Institut Confucius à La Réunion.